

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de voirie – Dérogation de travaux chemin de la Berfière d'en Haut.  
Entreprise OUVRIER-BUFFET Jean-Paul  
Raccordement AEP et EU**

**ARD2023-043**

**Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

**VU** l'Arrêté Préfectoral n°1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

**VU** la demande présentée par M.OUVRIER-BUFFET Jean-Paul en date du 11 mai 2023 pour le compte de son entreprise du même nom afin effectuer des travaux de raccordement AEP et EU sur 3 habitations à la Berfière d'en Haut les 15 et 16 mai 2023,

**Considérant** que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

**Considérant** l'Arrêté ARD2023-037, réglementant l'accès au chemin de la Berfière d'en Haut pour la réparation de réseau d'eau pluviales et la reprise des enrobés,

**Considérant** l'impossibilité d'autoriser ces travaux les 15 et 16 mai 2023,

**ARRETE**

**Article 1er** : l'entreprise « **OUVRIER-BUFFET Jean-Paul** » dont le siège est au 176 chemin des Glières 74170 Les Contamines-Montjoie, est autorisée à occuper le domaine public au «chemin de la Berfière d'en Haut», pour effectuer des travaux, **à partir du mercredi 17 mai 2023 et jusqu'au vendredi 20 mai 2023 inclus.**

**Travaux de raccordement AEP et EU.**

**Article 2** : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

**Article 3** : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au domaine public et aux travaux de préparation de l'entreprise COLAS.

**Article 4** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'entreprise OUVRIER-BUFFET Jean-Paul,
- Le responsable de l'entreprise COLAS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,  
Le 11 mai 2023.**

**Le Maire,  
Francois Barbier**

